

R044/2024/

OBJECTIFS :

Etre capable de maîtriser son chien en présence d'animaux et lui donner suffisamment d'autorité et de respect. Etre capable de rassembler, contenir et déplacer un lot d'animaux avec son chien, en se plaçant correctement dans l'espace. Etre capable d'utiliser son chien dans des situations de travail courantes, en sécurité, dans le calme et le respect des animaux. **PUBLIC :** Eleveurs de bovins, ovins ou caprins

PRÉ-REQUIS : Avoir suivi une formation initiale. Le chien doit être déparasité, vermifugé et à jour de ses vaccinations **MODALITÉS D'ÉVALUATION :** Questionnaire d'évaluation en fin de formation

Modalités

2 jours (28 heures) :

7 novembre 2023 et 17 mai 2024

(Le lieu sera centralisé en fonction de la résidence des stagiaires)

9h-12h30 / 13h30-17h

Repas à la charge du participant

Intervenants :

Bruno BANON, formateur et moniteur agréé de l'institut de l'élevage

Coût de la formation : 400 €
(nets de taxes)

Chef/associé/collaborateur exploitant* : **80 €**

(*à jour des cotisations MSA et dans la limite du plafond annuel de prise en charge de 3 000 € par Vivea)

Exploitant en démarche d'installation : **nous contacter**

Retraité de l'activité agricole : **200 €**

Salarié d'une entreprise affiliée Ociat **300 €**
(possible prise en charge de 45 % avec Boost Compétences)

Autre salarié/particulier : **400 €**

Contenu :

- ◆ L'apprentissage des directions
- ◆ L'apprentissage de la recherche à différentes distances et les facteurs de la bonne prise de possession du lot
- ◆ Le déplacement d'animaux dans différentes configurations

Méthodes pédagogiques :

- ◆ Mises en situation sur un lot d'animaux en semi-liberté. La formation est essentiellement pratique.

Nombre maximum de stagiaires : 8

JE M'INSCRIS :



Responsable de stage :
Amandine BOMBENGER tél. 06 12 72 13 10
amandine.bombenger@alsace.chambagri.fr



Contact

Service Formation-Emploi
2 rue de Rome
CS 30 022 – Schiltigheim
67013 STRASBOURG CEDEX
formation-professionnelle
@alsace.chambagri.fr

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires
Référénts handicap : Claire Wir (03 89 20 97 00) et Isabelle Leitz (03 88 19 17 17)

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur <https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/>